



# Le Rufféen


**CONSEIL MUNICIPAL**

du 6 février 2024

**FOYER RURAL**
**PÔLE SCOLAIRE**
**2-3-4**
**5**
**6**

## Editorial

Dans l'éditorial du précédent Rufféen, nous avons souligné que, depuis plus d'un an, nous gérons les affaires courantes et les projets de la commune du fait de l'absence de notre maire. Néanmoins cette situation subie devait être clarifiée officiellement par les services de l'Etat.

De ce fait, le conseil municipal avait invité Monsieur Benoit BYRSKI, sous-préfet, à venir à notre réunion du 6 février afin d'apporter des réponses. Il est venu accompagné de Madame BENJDIR, secrétaire générale adjointe.

En introduction, il a signalé qu'il avait pris attache de la Direction Générale des Collectivités Territoriales au Ministère de l'Intérieur.

Il précise que l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

En l'espèce, selon l'état de santé du maire, notamment si celui-ci l'empêche d'agir et d'accomplir les actes qui s'imposent normalement, cet empêchement pourrait être de longue durée. Dès lors, il revient au premier adjoint d'assurer la suppléance du maire empêché, dans la plénitude de ses fonctions, le cas échéant jusqu'à ce que le maire cesse définitivement ses fonctions.

La loi ne fixe aucune limite de durée à la suppléance qui dépend de la durée d'empêchement du maire, qui n'est pas connue pour le moment. Si le maire revient, il reprend d'office tous ses pouvoirs.

Nous sommes actuellement dans la préparation du budget et la validation du compte administratif de la commune, ce qui pourrait être un point bloquant. Le sous-préfet a organisé vendredi 9 février une réunion avec les services du Trésor Public afin d'affiner la procédure. Aucun obstacle n'est relevé par cette administration et leurs services viendront en assistance de la mairie au mois de mars.

Il est possible aussi de passer des marchés publics, d'embaucher du personnel, de prendre des arrêtés...

En conclusion, la commune peut continuer à vivre et nous allons pouvoir établir un budget avec des projets que nous vous expliquerons prochainement.

Cyril VACHON

Dans ce contexte, le conseil municipal tient à réitérer au maire, Gérard GREFFE, tout son soutien et l'assurance de son engagement envers la commune.

## RECENSEMENT 2024

**Les agents recenseurs remercient pour leur accueil les personnes qui les ont reçues dans leur foyer.**

**Prochain rendez-vous dans 5 ans.**

## Opération "Pièces Jaunes" à la bibliothèque

Cette fois encore vous avez été plus que généreux puisque nous avons déposé à l'agence postale 4 tirelires pleines pour un poids total de **4555 g**.

Merci à tous !



# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil municipal du 6 février 2024

Absent : M. Gérard GREFFE

Secrétaire de séance : Mme Magali GODARD

Avant de commencer la séance, la parole est laissée à M. Benoît BYRSKI, sous-préfet de Beaune, accompagné de Mme Leila BENJDIR, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture. Le conseil municipal a souhaité ces jour et heure la venue en séance de conseil municipal de M. le sous-préfet afin d'éclaircir la situation quant à l'absence du maire depuis le 21 novembre 2022 et les pouvoirs dont dispose le premier adjoint pour agir en son nom pour la commune.

M. le sous-préfet informe qu'il a interrogé la Direction Générale des Collectivités Territoriales au Ministère de l'Intérieur. Le présent cas de maire empêché, sans contact régulier avec la mairie sur des sujets liés à la gestion de la commune, est exceptionnel. Aussi, dans sa réponse du 26 janvier la DGCL a réaffirmé les termes de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que : « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau. »

Si l'empêchement provisoire ne permet habituellement à l'adjoint que d'expédier les affaires courantes, compte-tenu du défaut de gestion des affaires communales à quelques niveaux que ce soit par le maire, d'informations sur sa date de retour éventuel par avis médical officiel, le sous-préfet affirme, sans difficultés, que, dans le cas présent, le premier adjoint dispose des pleins pouvoirs pour agir au nom de la commune. Ainsi, confirme-t-il qu'il peut agir en lieu et place de M. GREFFE, tant que ce dernier sera empêché et ne reprendra pas ses fonctions dans tous les domaines, y compris pour les marchés publics, l'embauche du personnel, la prise d'arrêtés etc... Cette situation perdurera jusqu'au retour du maire ou à défaut de retour jusqu'à la fin du mandat en cours soit en mars 2026. Une démission du maire donnerait lieu à de nouvelles élections afin de pourvoir les postes de conseillers vacants puis à l'élection d'un nouveau maire. Quant à la révocation par l'État, elle ne semble pas possible. Le seul fait d'être malade est un motif insuffisant

Reste la question du vote des comptes administratifs et des budgets à venir. Sur ce point, M. le sous-préfet va organiser une rencontre avec le trésorier du SGC de Nuits-Saint-Georges, M. PRIN, et le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) M. FOURNIER.

Quant au remplacement de M. GREFFE en qualité de membre du bureau à la communauté d'agglomération, M. le sous-préfet va prendre l'attache du président M. SUGUENOT.

Diverses questions pratiques portant sur la rédaction des actes et leurs signatures sont soumises et, après avoir obtenu réponses, le sous-préfet et la secrétaire quittent l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR :

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

### 2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par les conjoints SAUNIER de délaissés de voirie cadastrés section ZH n°163 pour 10m<sup>2</sup> - ZH n°164 pour 24m<sup>2</sup> - ZH n°165 pour 11 m<sup>2</sup>, sis à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « Rue des Vieux » au profit du Département de Côte d'Or.

### 3. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE sur l'engagement des dépenses avant le vote du budget 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'annexe complémentaire suivante à la délibération du 5 janvier 2024 :

| Chapitre       | Libellé         | Crédits ouverts<br>en 2023 | Limite des crédits<br>avant vote BP 2024 |
|----------------|-----------------|----------------------------|------------------------------------------|
| <b>Chap 20</b> | Immobilisation  |                            |                                          |
| 204182         | incorporelle    | 17 000,00 €                | 4 250,00 €                               |
| <b>Chap 21</b> | Immobilisations |                            |                                          |
|                | corporelles     | 109 167,00 €               | 27 291,75 €                              |
| 2182           | achat véhicule  |                            | 25 000,00 €                              |
| 2158           | bornes incendie |                            | 1 000,00 €                               |
| 21578          | matériel divers |                            | 1 291,75 €                               |

### 4. POINT SUR LES TRAVAUX

#### SICECO

A/ MISE EN VALEUR DE LA FACADE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal refuse le devis de 16 772,86 €, à la charge de la commune, pour la mise en valeur lumineuse de la façade de la mairie, alors qu'une somme bien moindre avait été annoncée lors des essais.

B/ FONDS DE CONCOURS RENOVATION LED

Le conseil municipal complète la délibération du 03/10/2023 par la mention suivante :

- Le fonds de concours porte uniquement sur la rénovation de l'EP tranche 3,
- Le changement des points lumineux de la Reppe Seguin est entièrement financé par la commune sans fonds de concours.

#### VOIRIE

Une rencontre a eu lieu avec la Mission de Conseil et d'Assistance aux collectivités de Côte d'Or (MiCA).

**VARENNE : sentier piétons au nord de la rue Pierre Joigneaux** (rive Est, de l'entrée route de Longvay à l'abribus de la rue Charles Breton)

La commission propose de monter un dossier sur la totalité de ce linéaire (390 mètres), prévoyant la création d'un sentier de largeur 1,50 m, contre les habitations, avec une zone bordurée de 60 m environ, en bicouche.

La CABCS prend à sa charge le réaménagement de la grille d'eaux pluviales à proximité du n°7 de la rue.

Le poteau incendie n°44, dont une fuite a été signalée par Véolia, sera remplacé et mis en place en conformité avec les cotes du projet.

# CONSEIL MUNICIPAL

Afin de bénéficier d'un passage en commission permanente du conseil Le cabinet a présenté :

départemental en juin, le dossier de demande d'aide (« Voirie - Un scénario avec une voie en sens unique (entrée rue du Chemin communale Côte d'Or » ) devra être validé le mois prochain en conseil Neuf, sortie mairie), municipal afin d'être complet et envoyé avant le 15 avril.

## **GRANDCHAMP : carrefour rues Corvée de Mailly / Provenchère**

Le département s'oppose à toute mise en place d'un STOP sur la D20A.

Toutefois, le maintien d'une priorité à droite entre les 2 voies est envisageable, à condition de traiter sérieusement tous les obstacles à une bonne visibilité (taille de la haie de cotonéasters, enlèvement des massifs végétaux dans le talus et du cèdre) et d'enlever la margelle qui est présente en sortie de rue .

Ces travaux seront réalisés par les agents communaux et par une entreprise spécialisée pour les abattages les plus importants.

## **Réfection du chemin de Borne, fortement dégradé**

La longueur nécessaire à reprendre est de 375 m, jusqu'au panneau de la forêt domaniale. Le garde ONF confirme que cette voie est souvent empruntée par les grumiers. Il y a nécessité, également, de traiter les fossés et passages busés de part et d'autre du chemin.

Les surcoûts étant essentiellement liés à l'exploitation forestière, l'ONF sera sollicité pour une participation dans ce projet.

Un dossier de demande d'aide sera également monté avant le 15 avril 2024.

## **Entretien de fossés à GRANDCHAMP**

Il a été demandé 2 devis d'intervention sur des fossés dans le bas de Grandchamp.

## **TRAVOISY : carrefour rue des Cerisiers / rue de la Vieille Ferme**

Le projet de sentier pédestre est maintenu pour 2025.

Le principe d'un STOP sur la VC n°5, en venant de Combertault, avant la jonction avec la D20A, est suggéré, qui devrait être mis en place dès que possible. Une fois cette opération effectuée, la MiCA en sera avertie et fera une proposition d'aménagement du carrefour.

Des bordures pourraient être mises en place sur une dizaine de mètres .

La commune est défavorable à la création d'un îlot central qui contraindrait trop les agriculteurs.

Dans l'immédiat, le STOP sur la D20A (angle de la propriété Saillard) pourrait être maintenu, mais pourrait être remis en question par le Département par la suite.

Après échanges, les conseillers municipaux décident de ne pas valider l'installation d'un STOP avant de se rendre sur place pour mieux comprendre la configuration et les enjeux.

## **Présentation des esquisses d'aménagement de la RUE DES OISEAUX**

Lors de la réunion du 22/01/2024, les responsables du service des eaux de la communauté d'agglomération étaient présents afin d'évoquer la problématique du réseau d'eaux pluviales sur le lotissement. Une inspection caméra des réseaux (EP et EU) est à effectuer afin de constater des désordres éventuels, auxquels la CABCS répondrait.

Cette première démarche est attendue par le cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY avant d'adapter le projet à ces contraintes.

La version « sens unique » semble faire l'unanimité. Plusieurs remarques devront toutefois être prises en compte (notamment sur le stationnement) avant présentation d'un projet plus abouti en réunion publique aux riverains.

## **RUFFEY BOURG : aménagement de l'accès aux vestiaires du terrain de foot et création d'une zone de stationnement**

L'an dernier, des devis avaient été reçus pour cette opération. Le conseil départemental vient d'être consulté afin de savoir si des aides sont envisageables pour programmer éventuellement ces travaux en 2024. Un retour est attendu.

## **Sécurisation de la route de COMBERTAULT**

Sur la zone de taillis de la parcelle ZM44, où les frênes sont dépérissants, il est préconisé d'effectuer un broyage de sécurité sur tout son périmètre. Trois entreprises ont été contactées à cette fin, qui ont produit des devis.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise COULON dont le montant (2 690 € HT) sera porté au budget 2024.

## **SIGNALETIQUE**

Certains artisans de Ruffey souhaiteraient mettre en place des lames directionnelles indiquant l'accès à leur activité.

Afin d'avoir une signalétique homogène sur l'ensemble de la commune, il sera proposé, à chaque demande, la solution suivante :

- Les supports nécessaires seront fournis et mis en place par la commune,
- La fourniture des lames, dont le modèle sera identique à l'existant, sera à leurs frais. Elles seront posées par la commune.

## **LOTISSEMENT DU CLOS DE LA LAUVE**

Les usagers de la micro-crèche et d'Âges et Vie déplorent le manque de praticabilité sur les dalles, pour les poussettes et fauteuils roulants, afin de rejoindre le sentier qui va vers le chemin du Malaquin.

Le cheminement PMR n'était pas prévu dans le marché. Des entreprises seront contactées pour proposer des solutions techniques.

Des potelets seront mis en place le long de la bande enherbée (à gauche en montant), à raison d'un potelet tous les 6 mètres.

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE**

L'entreprise adaptée PROMUT, retenue en 2023, a fait parvenir à la commune un devis de 21 600 € TTC pour l'entretien 2024 (13 860 € en 2023). La commission est défavorable à cette hausse.

D'autres entreprises seront consultées ces prochains jours.

## **ROUTE DE VIGNOLES**

Mme GODARD revient une nouvelle fois sur les potelets disparus route de Vignoles. Après de nouveaux échanges, il est convenu de mettre des balises articulées.

# CONSEIL MUNICIPAL

## 5. LOCATION FOYER RURAL (demandes particulières)

La commune a fait l'objet de 3 sollicitations en matière de location du foyer rural soumises à l'approbation du conseil municipal, ces demandes ne rentrant pas dans le cas de locations habituelles aux habitants ou aux institutions rufféennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les locations suivantes :

- au profit des pompiers de Corberon (ne disposant plus de salle suite à la réfection de la leur) : pour un loto le 24 février prochain moyennant le tarif de 200.00 €,
- au profit de la chorale de Baubigny : 200.00 € le samedi 1er juin 2024,
- au profit de la MSA et de la CARSAT : pour une représentation théâtrale le mardi 4 juin moyennant le prix de 200.00 €.

## 6. DELIBERATION A REPENDRE SUR PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Par délibération N°004DU05.12.2023, le conseil municipal a décidé d'octroyer la prime au pouvoir d'achat. Or, le centre de gestion de la fonction publique territoriale informe la commune que la Présidente du CDG 21 ne peut émettre un avis favorable par délégation du Comité Social Territorial au motif que la délibération prise n'est pas réglementaire et qu'aucune modalité n'est mise en place. Aussi, le conseil municipal adopte la délibération conformément à cette exigence, qui annule et remplace la précédente.

## 7. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATION

Le premier adjoint donne ensuite les informations suivantes, sur :

\* La tenue d'une réunion organisée entre les maires et les pompiers de Corgengoux, Corberon et Ruffey-Lès-Beaune pour réfléchir au regroupement de leur CPI avec implantation du local sur le hameau de Reullée, commune de Marigny les Reullées, suite au schéma de déploiement des CPI. Une délibération commune aux 3 communes sera soumise au prochain conseil.

\* La venue en mairie du gendarme référent pour l'installation de la vidéoprotection de la commune. Le rapport détaillé sera étudié lors d'une prochaine séance.

\* L'avancée du recensement qui se passe très bien.

\* La facturation au-delà d'1m3 des déchets non triés issus des manifestations communales ou d'associations sur le territoire communal. La communauté d'agglomération souhaite promouvoir la réduction du tri et des déchets par la mise à disposition gratuite par le biais d'une convention des bacs de tris, gobelets, ...

- M. Lionel BECLIER informe que les lumières des toilettes sont encore restées allumées ce week-end. Le 3ème adjoint voit pour l'installation par notre électricien d'une minuterie ou de détecteurs de présence.

- Mme Aurore CRETIN se fait le relais d'une demande d'une habitante pour l'installation d'une boîte à idées sur la commune. Le conseil municipal rappelle que toute suggestion peut paraître dans le Rufféen ou via la boîte mail de la mairie.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 5 mars 2024**



N'oubliez pas le **Café des Infos** à l'espace **France Services**, dès le **6 mars** :



Causerie autour des démarches administratives numériques



Chaque mercredi de 14h à 16h



### Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : [mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr](mailto:mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr)

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

**1er adjoint** : 06 38 10 30 41

**2ème adjoint** : 07 80 38 54 15

**3ème adjoint** : 06 22 31 14 33

### Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

### Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

**Téléphone** : 03 80 26 00 53

### Maison France Services

(de préférence sur rendez-vous)

Lundi : 14h-19h      Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h      Vendredi : 9h-12h

**Tél. : 03 80 24 26 63**

[ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr](mailto:ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr)

Directeur de publication : Gérard GREFFE    Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

## FOYER RURAL

### Soirée JEUX nouvelle formule

Une formule repensée, et voilà une soirée qui a ravi tout le monde. Les inconditionnels du tarot et du scrabble ont côtoyé les membres de notre section jeux, qui nous ont initiés à leurs jeux de plateau et de rôles.

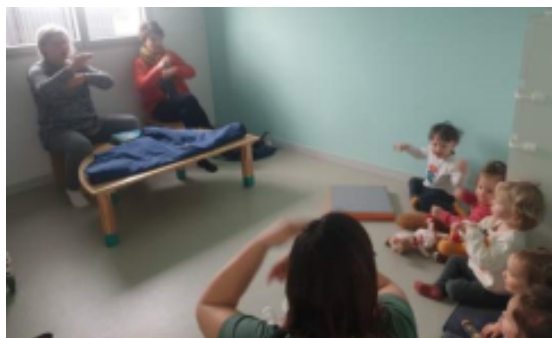
Les gaufres ont complété cette belle soirée pour tous.



### La micro-heure du conte !

Ce sont les tout petits qui ont profité, cette fois, d'une séance de conte sur le thème de la mer et des poissons. Après le REPAM des Blanches Fleurs à la bibliothèque, c'est la micro-crèche Les Lauvinox qui nous a accueillies.

Un bon moment de contes et de chansons.



Sylvie et Dominique



### Les Agités du Bocal

présentent

## Dévorez-Moi

• **Mise en scène**  
Jean-Luc Minet

• **Auteur**  
Olivier Lejeune

• **Avec :**

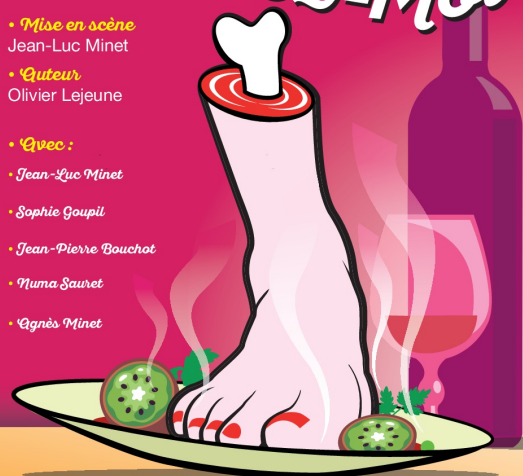
• Jean-Luc Minet

• Sophie Goupil

• Jean-Pierre Bouchot

• Numa Sauret

• Agnès Minet



Foyer rural de Ruffey les Beaune à 20h30

15 • 16 • 22 • 23 • 29 • 30 MARS 2024  
05 • 06 • 12 • 13 AVRIL 2024

Tarif des entrées : 10 € - Réservations au : 03 80 26 53 36 après 18h ou par mail : lesagites.dubocal@neuf.fr

### Venez les dévorer... sur scène !

La troupe de théâtre des **Agités du Bocal** est heureuse de vous annoncer les dates de représentation de sa nouvelle pièce :

### "Dévorez-moi"

Nos représentations débuteront le vendredi 15 mars 2024 à 20h30 au foyer rural.

Elles se poursuivront tout au long des weekends du mois de mars (15,16, 22, 23, 29 et 30/03) et de la première quinzaine du mois d'avril (5, 6, 12 et 13/04).

Vous pourrez, dès le mardi 20 février, réserver vos places en téléphonant au 03.80.26.53.36 après 18h00 ou par mail à l'adresse suivante : [lesagites.dubocal@neuf.fr](mailto:lesagites.dubocal@neuf.fr)

Tarif de la place: 10 € pour les adultes, 5€ pour les enfants de 10 à 12 ans (déconseillé au moins de 10 ans). Demi tarif pour les adhérents du foyer rural pour la première de la pièce le vendredi 15 mars 2024.

En espérant vous voir prochainement à l'une de nos représentations.

La troupe de théâtre des Agités du Bocal

# PÔLE SCOLAIRE

## Art et sport

En cette année de jeux olympiques, un Pentathlon des muses a été proposé à tous les élèves du pôle scolaire, grâce à l'association ArtKaravane.

Il s'agit d'une ancienne épreuve des JO Antiques, durant laquelle des artistes s'affrontaient à travers 5 concours : architecture, littérature, peinture, musique et sculpture ( les œuvres produites devaient être inspirées par l'idée du sport ou traitant de sujets sportifs).



Ainsi, chaque classe s'est vue proposer une épreuve : de sculpture pour les élèves de maternelle, de musique pour les CP/CE1, de peinture (light-painting) pour les CE1/CE2, de littérature pour les CE2/CM1 et de gravure pour les CM2.

Tous les travaux des élèves ont été présentés lors de la soirée tout public.



## Education à l'environnement

Mardi 16 janvier, il y avait une dame qui s'appelle Sophie. Elle est au service "prévention déchets" de la communauté de communes de Beaune Côte et Sud. Elle est venue pour nous expliquer des trucs qui parlent des déchets. Et nous avons fait des jeux.

Elle nous a expliqué plein de choses sur les objets et surtout les matières.

Elle nous a parlé du plastique, du métal, du cuir, du pétrole, du caoutchouc, du bois, du sable...

On a fait des jeux pour construire des objets. On devait aller demander des matières à maitresse ou à Sophie.

C'était marqué sur la feuille toutes les matières que l'on devait prendre. Après, on a scratché les étiquettes. Mais, à force de créer des objets, il n'y avait plus assez pour refaire d'autres objets.

Sophie nous a appris que si on prend trop de choses sur terre, après il n'y en a plus.

Elle nous a dit que les ressources n'étaient pas illimitées.

Il ne faut pas gaspiller sur terre.

C'était très amusant. J'ai hâte d'apprendre d'autres choses sur les déchets.

*Phrases provenant de textes de divers élèves de la classe de CE1/CE2*



Salle des fêtes de Vignoles

LOTO!

**Samedi 23 mars 2024**  
**à 19h30**

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE**  
**07 65 70 06 62**  
ape.ruffey.vignoles@gmail.com

**OUVERTURE DES PORTES À PARTIR DE 18H**

★ ★ ★ ★ ★

**Plus de 4000€ de lots**

**6€ le carton**

**15€ les 3 cartons**

**25€ les 6 cartons**

**Bingo 2€**

**VELO**  
**PETITS ÉLECTROMÉNAGERS**  
**SEJOURS**  
**REPAS GASTRONOMIQUE**  
**BONS D'ACHATS**  
**VINS, BIÈRES**  
**ET BIEN D'AUTRES LOTS...**

**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE RUFFEY-VIGNOLES**  
**Petite restauration et buvette**

Notez bien le loto de l'Association de parents d'élèves de Ruffey-Vignoles, **samedi 23 mars à 19h30 à la salle des fêtes de Vignoles.**

La réservation se fait au **07.65.70.06.62** ou par mail à **[ape.ruffey.vignoles@gmail.com](mailto:ape.ruffey.vignoles@gmail.com)**